

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL n°9**

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

SEANCE DU 3 Octobre 2016

Le trois octobre deux mille seize,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- absents : 02
- votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2016

PRESENTS :

MM. MM. Xavier BRAND, Sandra REMILLON, Christelle DUVERNAY, Philippe MAYU, Emmanuelle CORMIER, Jérémy LAVERRIERE, Georges FAVRE, Véronique DANTON, Odile MONTANT

ABSENTS EXCUSES : Stéphane DEBORNES, Philippe ROUCOU

PROCURATIONS : Stéphane DEBORNES à Xavier BRAND

SECRETAIRE DE SEANCE : Christelle DUVERNAY

Monsieur le Maire accueille M. Thomas Martin d'Asters, et lui passe la parole. Il présente les actions individuelles et transversales du plateau des Bornes déjà réalisées sur les années 2015/2016 et énumèrent les actions à valider pour les années 2017/2018/2019 :

- poursuite de la gestion de la zone humide et des carrières de silice, projet pédagogique avec l'école pour les actions individuelles ;
- Formation sur les plantes invasives, travaux avec le monde agricole, brigade de sensibilisation, création d'une boucle sur le plateau, manifestations, ENS, livret découverte, support pédagogique, fonctionnement administratif, pour les actions transversales.

Le budget pour la commune s'élève à la somme de 10 926€ pour les trois années, soit 3 642€ par an, le programme sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie Thomas Martin pour son intervention et demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

- Création d'un emploi d'agent technique polyvalent pour accroissement d'activité
- Convention mise à disposition d'un archiviste du CDG 74 au profit de la commune de Vovray-en-Bornes
- Décision modificative

Commissions

Voirie : Aménagements voiries

Questions diverses

DELIBERATIONS

Les délibérations suivantes sont votées :

DELIBERATION N°20160801 - RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AGENT TECHNIQUE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, 1°,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
En raison d'un accroissement temporaire de la charge de travail du service technique de la commune, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à compter du 10 octobre 2016.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de recruter un agent non titulaire pour un accroissement temporaire d'activité technique.
- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet de 12 h par semaine, pour renforcer le service technique au 10 octobre 2016. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique de 2ème classe.
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits correspondants.
- **DEMANDE** à Madame la sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le : 6/10/2016

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 4/10/2016 Et de son affichage le : 6/10/2016

DELIBERATION 20160802 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE DU CDG 74 AU PROFIT DE VOVRAY EN BORNES

Vu les articles 27 et 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 et dans le cadre de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la délibération 2014 04 36 du conseil d'administration du centre de gestion 74 (CDG 74) représenté par M. Antoine de Menthon,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de missionner le CDG 74 pour traiter les archives communales. Le travail consiste en un diagnostic (visite sur place et estimation de l'intervention), un traitement (tri, élimination, inventaire, enregistrement, classement) et une maintenance.

Conformément à l'avant dernier alinéa de l'article 22 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, la délibération du CDG 74 n°2015-06 en date du 26 novembre 2015 fixe les conditions financières suivantes :

Diagnostic **185,00€**

Traitement – intervention : taux horaire **45.00€**

Maintenance : taux horaire **45.00€**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de passer une convention avec le Centre Départementale de Gestion de la FPT de la Haute-Savoie concernant la mise à disposition d'un archiviste.
- **ACCEPTE** les conditions financières suivantes :

Diagnostic **185,00€**

Traitement – intervention : taux horaire **45.00€**

Maintenance : taux horaire **45.00€**

- **DEMANDE** à Madame la sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le : 6/10/2016

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 4/10/2016 Et de son affichage le : 6/10/2016

DELIBERATION 20160803 - DECISION MODIFICATIVE – BP 2016

Monsieur le Maire informe que le titre 64/2015 d'un montant de 7 220.03€ a été imputé au compte 10226 (taxe d'aménager) alors qu'il s'agissait du solde d'une subvention. L'opération sera régularisée sur l'année 2016, pour ce faire il convient d'effectuer les opérations suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT				
Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes
022 Dépenses imprévues	022	-7 500.00 €		
67 Charges exceptionnelles 673 Titre annulatif			673	7 500.00€

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE de procéder aux ouvertures de crédits supplémentaires comme définis ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser ces différentes opérations,
- DEMANDE à Madame la sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le : 6/10/2016

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 4/10/2016 Et de son affichage le : 6/10/2016

URBANISME

PC: DANTON Jean-François, centre équestre et logement de fonction

DP : M. DENIAU, portail et clôture ; M. GARNIER, ouverture escalier, porte et velux

Monsieur le Maire fait part d'une DIA parvenue en mairie concernant un bien situé dans le chef-lieu, le conseil municipal décide de pas préempter.

PLU : Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion de travail aura lieu le mardi 25 octobre à 9h, concernera le rédactionnel du PADD et la présentation d'une première base rédactionnelle des OAP.

COMMISSIONS

BATIMENT :

Monsieur le Maire informe que le locataire du T1 au-dessus de la mairie à demander son préavis, la candidature d'un jeune de la commune a été retenue pour le 1/11/2016.

L'appartement du dernier étage de la mairie sera occupé par un habitant de la commune également pour le 15/10/2016.

Monsieur le Maire signera les baux.

VOIRIE :

Les travaux de Rogin sont en phase finale, les tapis seront réalisés autour du 15 octobre 2016.

Au chef-lieu, les travaux de sécurisation commenceront dans la semaine.

Pour les routes départementales, les techniciens du conseil départemental sont venus sur le terrain en présence du maire et de Stéphane Debornes. Chez Quétand, ils refusent la mise en place d'écluses qui sont incompatibles avec leur Charte. Ils proposent d'installer des effets de porte. Après avoir présenté des exemples, les élus valident ces travaux, Monsieur le Maire explique qu'il serait intéressant de réfléchir à la réalisation d'une signalétique verticale supplémentaire afin de marquer l'entrée du hameau.

Pour la route départementale de la Mouille, ils ne sont pas d'accord avec la mise en place d'un deuxième plateau surélevé (dans une courbe). Si les effets de porte réalisés chez Quétand (RD 27) sont concluants, ils pourraient également être installés sur la RD 15.

Le carrefour chez Body est dangereux, le conseil municipal souhaitait passer le hameau en agglomération. Le conseil départemental refuse car il n'y a pas d'habitat en bord de voirie. Monsieur le Maire explique que des travaux d'élagage devront être réalisés pour faciliter la visibilité. Il sera tout de même demandé une limitation de vitesse à 70 en raison de la présence de l'arrêt de bus.

Emmanuelle Cormier transmet qu'un miroir route de Frolet est opaque, il conviendrait de le changer.

SCOLAIRE :

Pour le Centre de Loisirs, Sandra Rémillon a participé à une réunion de l'association Graines de Favis. Elle rapporte que le centre décompte encore peu d'effectifs le mercredi mais que par contre pour les vacances de Toussaint, des inscriptions sont déjà prises. Tous les agents fixes sont désormais rémunérés à l'heure. Pour le périscolaire du RPI, les Tartifilous ont rendez-vous avec le CER France pour la gestion du social (salaires).

La fête du pain est organisée samedi 8 octobre 2016 par l'APE.

ANC :

Stéphane Debornes rencontrera le cabinet Nicot pour un diagnostic des installations éligibles aux subventions relatives aux réhabilitations.

SOCIAL :

Le repas des aînés est organisé le samedi 8 octobre 2016, 62 personnes se sont inscrites.

DIVERS :

Le conseil municipal accepte de mettre à disposition la salle polyvalente gratuitement à l'association du Trail Salève le jeudi soir pour une activité durant la saison hivernale.

Odile Montant propose de parcourir la voie verte avec les élus de Cruseilles le samedi 15 octobre à 10h depuis les Dronières.

L'assemblée générale de l'AFP est programmée à Vovray samedi 3 décembre, le conseil municipal offrira un pot.

Les travaux du cimetière commenceront la semaine prochaine.

SMECRU : Une journée a été organisée à Villy le Bouveret pour une formation sur « zéro pesticide », trois sites pilotes ont été ciblés sur Vovray : le cimetière, la salle polyvalente et le tour de la chapelle.

La séance est levée à 22h29.

Le Maire
Xavier BRAND

